Le 19 septembre 2014 , l'administration du SDIS-33 recevait les organisations syndicales pour faire le point sur les nominations de l'année 2014 et sur l'application de la nouvelle filière SPP au seins du SDIS de la Gironde.

L'administration a fait un rappel sur les avancements de grade déjà accomplis et présentés en première CAP-C SPP (de juin 2014).

Ont été actées en juin dernier les nominations de :

55 caporaux (100% des promouvables)
12 caporaux-chefs (quotas de 14% imposés par les textes nationaux)
36 adjudants

L'administration a ensuite rappelé les volumes actuels :
760 sergents sont titulaires de la FAE de chef d'agrès tout engin au sein du SDIS-33,
350 adjudants dont 270 sont titulaires de la FAE de chef de groupe.

Les besoins exprimés par les groupements territoriaux et le CTA-CODIS au titre de l'année 2014 sont de : 7 chefs d'agrès une équipe.

146 agents sont nommables au grade de sergent en 2014, 260 au total le seront à terme dans le cadre de l'application des mesures transitoires (jusqu'à fin 2019).
L'administration a souligné qu'il y a pour ces agents une forte probabilité d'accès au grade de sergent avant fin 2019.

L'administration a également expliqué que les agents qui changeront d'affectation conserveront leurs unités de valeurs acquises (chef d'agrès tout engin ou chef de groupe).
Ils signeront une fiche de poste correspondant à leur emploi jusqu'à la fin des mesures transitoires.
Exemple : un sergent chef d'agrès tout engin qui postule sur un poste de sergent chef d'agrès une équipe, s'il obtient le poste, signera dans son nouveau centre une fiche de poste de chef d'agrès tout engin, idem pour les adjudants chefs de groupe.

Il n'y aura pas de concours de sergents car il s'agit d'un concours national qui présente l'inconvénient que les lauréats de ce concours peuvent postuler en Gironde : l'administration préfère nommer au choix des agents du SDIS-33 afin de privilégier ses propres agents dans l'accession à ce grade.

Pour information, le coût total des nominations aux grade de sergents et d'adjudants de l'ensemble des agents est chiffré par l'administration à 7,3 Millions d'euros.

Le Directeur a rappelé qu'il existe de grandes incertitudes sur les conséquences de la réforme territoriale en cours et sur la future composition des instances décisionnaires.

Dans ce contexte, l'administration nommera 7 sergents et fera un point à l'automne 2015 sur le nombre d'agents ayant fait valoir leur droit à la retraite ce qui entraînera des ouvertures de postes pour l'ensemble des grades et ce qui devrait déclencher des recrutements de sapeurs inscrits sur la liste d'aptitude du concours de sapeur 1ere classe de notre région.
Il n'y aura pas de recrutement de sous-officiers par recrutement externe.
Les agents recrutés comme sapeurs seront préalablement avertis de la situation de blocage d'avancement au sein du SDIS de la Gironde pour les années à venir.

L'UNSA-SDIS33 prend acte des difficultés du moment au sein du SDIS de la Gironde.
Nous sommes convaincus que le déblocage ne peut venir que du niveau national avec une modification des textes et de financement des SDIS.

La représentativité nationale de l'UNSA nous permet d'agir en ce sens.

Nous travaillons pour débloquer la situation à travers trois axes :

- la parution de la clause de revoyure
- l'obtention d'un point d'avancement de l'application de la filière dans les SDIS de France afin de demander si nécessaire un allongement encadré de la période transitoire
- l'obtention d'une amélioration des financements des SDIS

En Gironde, notre but est qu'il n'y ait pas de régression dans les fonctions à la fin de la période transitoire : en d'autres termes que la philosophie initiale de la nouvelle filière soit respectée .

Un emploi = un grade = une fonction.

www.unsa-sdis33.fr